

| | |
|-----------|---|
| Démarche | : MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2) |
| Organisme | : Bureau de la politique de l'alimentation, direction générale de l'alimentation (DGAL) |

Identité du demandeur

| | |
|-----------------|----------------------|
| Email | <input type="text"/> |
| Etablissement | <input type="text"/> |
| SIRET | <input type="text"/> |
| Dénomination | <input type="text"/> |
| Forme juridique | <input type="text"/> |

Formulaire

La notion de « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) est définie à l'article L.111-2-2 du code rural et de la pêche maritime (CRPM). Les PAT ont l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé publique de ce territoire. Ils jouent un rôle capital pour accélérer la transition agricole et alimentaire dans les territoires en faveur d'une alimentation saine et durable pour tous, permettent de concourir à la souveraineté alimentaire de la France et, le cas échéant, de développer des synergies entre territoires urbains et ruraux.

La nouvelle reconnaissance 2024 s'inscrit :

- dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), introduite dans le code rural et de la pêche maritime (art. L.1) et dans le code de santé publique (art. L.3231-1) par la loi « Climat et résilience » (n° 2021-1104 du 22 août 2021).
- en lien avec le volet agricole de la planification écologique et le soutien financier des PAT notamment pour leur passage en phase opérationnelle (niveau 2). Ce dispositif financier est décliné en région par les D(R)AAF, au travers une procédure Démarche-simplifiée complémentaire à cette présente démarche de reconnaissance de niveau 2.

Cette nouvelle reconnaissance présente un renforcement des prérequis et critères de niveau 2 des PAT, afin d'assurer le caractère systémique de ces projets et leur impact sur les différentes dimensions de la durabilité des systèmes alimentaires (économie, santé, social, environnement) dans une approche « Une seule santé ».

Pour plus d'informations sur le dispositif et ses actualités :

- Instruction technique DGAL/SDATAA/2024-306 et ses annexes, disponible à l'adresse : <https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2024-306>
- « Tout savoir sur les projets alimentaires territoriaux (PAT) » - site du ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation : <https://agriculture.gouv.fr/projets-alimentaires-territoriaux>.
- La plateforme nationale France PAT : <https://france-pat.fr>.

Informations préalables à consulte

Avant d'effectuer la démarche de dépôt de dossier, vous êtes invité à consulter l'Instruction technique DGAL/SDATAA/2025-363 et ses annexes, disponible à l'adresse : <https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2025-363>

Ce présent formulaire peut être rempli en plusieurs étapes : **l'enregistrement est automatique en mode "brouillon" tant que le dossier n'est pas finalisé et que l'option**

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)
"publier" n'est pas activée.

Le document préparatoire à la demande de mise à niveau, téléchargeable ci-dessous, détaille les champs nécessaires à la reconnaissance. Il permet également de préparer les indicateurs choisi avec t0 et objectifs : cf notice.

ATTENTION, suite à la mise à jour du formulaire, merci de bien utiliser la nouvelle version (V4 à date du 10 juin 2025)

Tutoriel pour remplir le formulaire sur demarches-simplifiees

Nous vous invitons à consulter les informations sur la saisie en ligne via "mes démarches simplifiées" en utilisant la notice "usager" disponible en haut du formulaire.

Vous pouvez aussi aller consulter les vidéos et tutoriels en suivant ce lien :

<https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>.

Points d'attention :

- Il faut créer un compte ou utiliser "France Connect". L'adresse mél utilisée pour la création du compte sera l'adresse d'échange avec l'administration.
- Tant que le dossier est en "brouillon", il est possible d'inviter un tiers à compléter ou à modifier un dossier : cliquer sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite, saisir une adresse e-mail et un court message. Enfin, cliquer sur le bouton « Envoyer une invitation ».
- Une fois le dossier complété, après vérification de l'ensemble des mentions et pièces, notamment de tous les onglets obligatoires (*), cliquer sur le bouton « Déposer le dossier » afin de le transmettre au service instructeur.
- Le statut "en construction" indique que le dossier est visible par l'administration mais reste modifiable par l'usager.

Tutoriel pour la mise à jour de la fiche PAT numérique (portail France PAT)

En complément de ce formulaire de mise à niveau de la reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2) via demarches-simplifiees, et afin d'éviter un double remplissage par les porteurs de projet, la procédure de reconnaissance de niveau 2 s'appuie sur la fiche numérique du PAT (appelée "fiche PAT"), accessible sur le portail www.france-pat.fr

La fiche PAT est accessible directement via la page « MES PAT » et le formulaire « Créer ou modifier mon PAT » du site france-pat.fr.

Pour plus d'information, voir la notice explicative.

1. Présentation globale du PAT

Engagement pour la mise à jour de la fiche PAT sur France PAT

Dans la continuité de la demande de mise à niveau de la reconnaissance de N2, le porteur s'engage à mettre à jour sa fiche PAT sur le portail France PAT, dès la prochaine campagne à venir.

Voir prérequis 2 (ANNEXE A) de l'instruction ministérielle ou du document préparatoire à la candidature.

Engagement pour la mise à jour de la fiche PAT sur France PAT

Le porteur s'engage à mettre à jour sa fiche PAT sur France PAT dès la prochaine campagne de mise à jour suite à la notification de sa mise à niveau "PAT opérationnel (niveau 2)"

Cochez la mention applicable

Oui

Non

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

Région

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Auvergne-Rhône-Alpes
- Bourgogne-Franche-Comté
- Bretagne
- Centre-Val de Loire
- Corse
- Grand Est
- Guadeloupe
- Guyane
- Hauts-de-France
- Île-de-France
- La Réunion
- Martinique
- Mayotte
- Normandie
- Nouvelle-Aquitaine
- Occitanie
- Pays de la Loire
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Saint-Pierre et Miquelon

Nom administratif du PAT (tel que renseigné dans la fiche PAT)

URL de la fiche PAT (france-pat.fr)

ID de la fiche PAT (france-pat.fr)

Pour récupérer votre ID, veuillez télécharger le tableau de correspondance via l'adresse : https://france-pat.fr/wp-content/uploads/2024/06/ID_PAT.xlsx

2. Informations sur le porteur du PAT

Nom ou raison sociale

Veillez saisir le nom de votre structure

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

Adresse complète

Saisir les indications postales complètes (rue/hameau/quartier - Code postal-Ville) du lieu de résidence de la structure.

Attention : en cas de blocage de l'adresse (la recherche est automatisée), simplifier l'adresse jusqu'à ce qu'elle soit acceptée dans le formulaire (au minimum, code postal et nom de la commune).

Statut juridique

Indiquer le statut juridique de la structure en cochant une case ou en l'indiquant dans la partie "autre".

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Intercommunalité
- Territoire de projet (pôles territoriaux, Pays)
- Communauté de communes
- Autres collectivités territoriales (dont spécifiques Outre Mer)
- Commune
- Association
- Parc naturel
- Chambre d'agriculture
- Conseil départemental

Prénom du (de la) responsable juridique de la structure

NOM du (de la) responsable juridique de la structure

Fonction du (de la) responsable juridique de la structure

Cochez la case qui convient ou ajouter le nom de la fonction en utilisant la case "autre".

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Directeur ou Directrice
- Directeur ou Directrice général(e)
- Président ou présidente

Prénom du (de la) coordinateur (coordinatrice)

Personne qui sera chargée du suivi du projet. C'est elle qui recevra les informations et sera identifiée pour les échanges par messagerie électronique.

NOM du (de la) coordinateur (coordinatrice)

Fonction du (de la) coordinateur (coordinatrice)

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2) Téléphone de contact du (de la) coordinateur (coordinatrice)

Courriel de contact pour le projet

Donnez l'adresse mél avec laquelle l'administration va communiquer avec votre structure sur ce PAT.

3. Respect des prérequis et des critères de reconnaissance

3.1. Prérequis

Prérequis

Rappel du prérequis 1 : Portage du projet

- Identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage, dont au moins une collectivité locale
- Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et différents enjeux. Attention : une même structure ne peut porter (ou co-porter) qu'un seul PAT

P1.1 Présence d'au moins un(e) élu(e) référent(e)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

P1.2 Elements justifiant la mobilisation des services sur les questions alimentaires au sein de la structure porteuse :

Limité à 5 000 caractères.

Rappel du prérequis 2 - Démarche collective et concertée

- Implication des acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet : producteurs, transformateurs, logistique, distributeurs, collectivités territoriales, habitants du territoire, société civile, services déconcentrés de l'État...
Dans le cas d'une évolution des engagements des partenaires suite à la reconnaissance initiale de N2 (selon l'ancienne instruction ministérielle), un document attestant de l'engagement des partenaires (et conventionnements le cas échéant), classées par type de partenariat (financier, technique, politique) est à déposer en partie 5 de ce formulaire.
- Communication auprès des acteurs mentionnés ci-dessus

P2.1 Présentation du dispositif d'association des communes du territoire

Limité à 5 000 caractères.

NB : Pour les PAT départementaux, le dispositif d'association des communes peut s'appuyer sur les regroupements de communes / les PAT infra.

P2.2 Je m'engage à mettre à jour la fiche du PAT sur France PAT

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

Mise à jour sur le portail france-pat.fr à minima une fois par an et à rendre visible le projet et ses actions (sites internet, réseau régional des PAT, événements, etc.)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Rappel du prérequis 3 : Transversalité de la démarche, en accord avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA.

Le projet est cohérent avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA et le PNNS. Il intègre les différentes fonctions du système alimentaire (agricole, environnementale, sociale, éducative, culturelle, sanitaire) et favorise leur synergie. En ce sens, il s'articule, le cas échéant, avec les schémas structurants (CRTE, PCAET, CLS, SCoT, PTGE, PLU(i), PEDT, etc.) et le(s) Réseau(x) de lutte contre le gaspillage alimentaire (RÉGAL).

Le projet s'articule avec les objectifs des programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayant traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable.

P3.1 J'ai décrit de manière détaillée l'articulation du projet avec les schémas structurants directement sur la fiche PAT
Fiche PAT - étape 18

Cochez la mention applicable

Oui

Non

P3.2 Les coordonnateurs des dispositifs mentionnés sont associés à la gouvernance et/ou aux groupes techniques du PAT

Cochez la mention applicable

Oui

Non

P3.3.1 Engagement à une cohérence des actions du PAT avec les programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayant traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable

Certaines D(R)AAF ou Réseaux de PAT peuvent proposer un recensement des programmes régionaux en lien avec l'agriculture et l'alimentation.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

P3.3.2 Compléments (si nécessaire)

Détail des moyens d'articulation du PAT avec les programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayant traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable.

Limité à 1 000 caractères.

Rappel du prérequis 4 : Coopération inter-PAT

Le PAT s'inscrit en bonne coopération avec les PAT supra, infra et/ou voisins.

Dans le cas spécifique des PAT départementaux, organisation de l'articulation des plans d'action et de la gouvernance avec et entre les PAT infra.

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

P4.1 Coopération inter-PAT

Détailler les éléments de coopération avec les PAT supra, infra et voisins

Dans le cas d'un PAT départemental, détailler les actions de coordination et de mise en réseau avec les PAT infra.

Limité à 5 000 caractères.

A compléter si nouveautés à signaler depuis la notification de reconnaissance de N2 en cours

P4.2 Dynamique réseaux PAT Dans le cas d'un PAT communal (hors Outre-mer), justification détaillée de la non-pertinence d'une intégration au PAT intercommunal (EPCI, territoire de projet), s'il existe

Détail de l'intégration du PAT au sein des dynamiques de mise en réseau (réseau national, régional et départemental)

Dans le cas d'un PAT communal (hors Outre-mer), justification détaillée de la non-pertinence d'une intégration au PAT intercommunal (EPCI, territoire de projet), s'il existe.

A compléter si nouveautés à signaler depuis la notification de reconnaissance de N2 en cours

Limité à 5 000 caractères.

P4.3 PAT communal

Limité à 5 000 caractères.

Dans le cas d'un PAT communal hors Outre-mer, présentation détaillée de la situation inter-PAT justifiant le choix d'une reconnaissance à l'échelle communale.

Rappel du prérequis 5 : indicateurs de suivi et d'objectif

Le projet doit assurer un suivi de ses actions et/ou de ses partenariats, en conformité avec les orientations de la SNANC - **a compléter en partie 4 de ce formulaire**

Rappel du prérequis 1 : Portage du projet

- Identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage, dont au moins une collectivité locale
- Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et différents enjeux. Attention : une même structure ne peut porter (ou co-porter) qu'un seul PAT

P1.1 Présence d'au moins un(e) élu(e) référent(e)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

P1.2 Elements justifiant la mobilisation des services sur les questions alimentaires au sein de la structure porteuse :

Limité à 5 000 caractères.

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

Rappel du prérequis 2 - Démarche collective et concertée

- Implication des acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet : producteurs, transformateurs, logistique, distributeurs, collectivités territoriales, habitants du territoire, société civile, services déconcentrés de l'État...

Dans le cas d'une évolution des engagements des partenaires suite à la reconnaissance initiale de N2 (selon l'ancienne instruction ministérielle), un document attestant de l'engagement des partenaires (et conventionnements le cas échéant), classées par type de partenariat (financier, technique, politique) est à déposer en partie 5 de ce formulaire.

- Communication auprès des acteurs mentionnés ci-dessus

P2.1 Présentation du dispositif d'association des communes du territoire

Limité à 5 000 caractères.

NB : Pour les PAT départementaux, le dispositif d'association des communes peut s'appuyer sur les regroupements de communes / les PAT infra.

P2.2 Je m'engage à mettre à jour la fiche du PAT sur France PAT

Mise à jour sur le portail france-pat.fr a minima une fois par an et à rendre visible le projet et ses actions (sites internet, réseau régional des PAT, événements, etc.)

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Rappel du prérequis 3 : Transversalité de la démarche, en accord avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA.

Le projet est cohérent avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA et le PNNS. Il intègre les différentes fonctions du système alimentaire (agricole, environnementale, sociale, éducative, culturelle, sanitaire) et favorise leur synergie. En ce sens, il s'articule, le cas échéant, avec les schémas structurants (CRT, PCAET, CLS, SCoT, PTGE, PLU(i), PEDT, etc.) et le(s) Réseau(x) de lutte contre le gaspillage alimentaire (RÉGAL).

Le projet s'articule avec les objectifs des programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayant traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable.

P3.1 J'ai décrit de manière détaillée l'articulation du projet avec les schémas structurants directement sur la fiche PAT

Fiche PAT - étape 18

Cochez la mention applicable

 Oui Non

P3.2 Les coordonnateurs des dispositifs mentionnés sont associés à la gouvernance et/ou aux groupes techniques du PAT

Cochez la mention applicable

 Oui Non

P3.3.1 Engagement à une cohérence des actions du PAT avec les programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayant traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

Certaines D(R)AAF ou Réseaux de PAT peuvent proposer un recensement des programmes régionaux en lien avec l'agriculture et l'alimentation.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

P3.3.2 Compléments (si nécessaire)

Détail des moyens d'articulation du PAT avec les programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayant traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable.

Limité à 1 000 caractères.

Rappel du prérequis 4 : Coopération inter-PAT

Le PAT s'inscrit en bonne coopération avec les PAT supra, infra et/ou voisins.

Dans le cas spécifique des PAT départementaux, organisation de l'articulation des plans d'action et de la gouvernance avec et entre les PAT infra.

P4.1 Coopération inter-PAT

Détailler les éléments de coopération avec les PAT supra, infra et voisins

Dans le cas d'un PAT départemental, détailler les actions de coordination et de mise en réseau avec les PAT infra.

Limité à 5 000 caractères.

A compléter si nouveautés à signaler depuis la notification de reconnaissance de N2 en cours

P4.2 Dynamique réseaux PAT Dans le cas d'un PAT communal (hors Outre-mer), justification détaillée de la non-pertinence d'une intégration au PAT intercommunal (EPCI, territoire de projet), s'il existe

Détail de l'intégration du PAT au sein des dynamiques de mise en réseau (réseau national, régional et départemental)

Dans le cas d'un PAT communal (hors Outre-mer), justification détaillée de la non-pertinence d'une intégration au PAT intercommunal (EPCI, territoire de projet), s'il existe.

A compléter si nouveautés à signaler depuis la notification de reconnaissance de N2 en cours

Limité à 5 000 caractères.

P4.3 PAT communal

Limité à 5 000 caractères.

Dans le cas d'un PAT communal hors Outre-mer, présentation détaillée de la situation inter-PAT justifiant le choix d'une reconnaissance à l'échelle communale.

Rappel du prérequis 5 : indicateurs de suivi et d'objectif

Le projet doit assurer un suivi de ses actions et/ou de ses partenariats, en conformité avec les orientations de la SNANC - **a compléter en partie 4 de ce formulaire**

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

Rappel du prérequis 1 : Portage du projet

- Identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage, dont au moins une collectivité locale
- Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et différents enjeux. Attention : une même structure ne peut porter (ou co-porter) qu'un seul PAT

P1.1 Présence d'au moins un(e) élu(e) référent(e)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

P1.2 Elements justifiant la mobilisation des services sur les questions alimentaires au sein de la structure porteuse :

Limité à 5 000 caractères.

Rappel du prérequis 2 - Démarche collective et concertée

- Implication des acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet : producteurs, transformateurs, logistique, distributeurs, collectivités territoriales, habitants du territoire, société civile, services déconcentrés de l'Etat...

Dans le cas d'une évolution des engagements des partenaires suite à la reconnaissance initiale de N2 (selon l'ancienne instruction ministérielle), un document attestant de l'engagement des partenaires (et conventionnements le cas échéant), classées par type de partenariat (financier, technique, politique) est à déposer en partie 5 de ce formulaire.

- Communication auprès des acteurs mentionnés ci-dessus

P2.1 Présentation du dispositif d'association des communes du territoire

Limité à 5 000 caractères.

NB : Pour les PAT départementaux, le dispositif d'association des communes peut s'appuyer sur les regroupements de communes / les PAT infra.

P2.2 Je m'engage à mettre à jour la fiche du PAT sur France PAT

Mise à jour sur le portail france-pat.fr a minima une fois par an et à rendre visible le projet et ses actions (sites internet, réseau régional des PAT, évènements, etc.)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Rappel du prérequis 3 : Transversalité de la démarche, en accord avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA.

Le projet est cohérent avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA et le PNNS. Il intègre les différentes fonctions du système alimentaire (agricole, environnementale, sociale, éducative, culturelle, sanitaire) et favorise leur synergie. En ce

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)
sens, il s'articule, le cas échéant, avec les schémas structurants (CRTE, PCAET, CLS, SCoT, PTGE, PLU(i), PEDT, etc.) et le(s) Réseau(x) de lutte contre le gaspillage alimentaire (RÉGAL).

Le projet s'articule avec les objectifs des programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayants traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable.

P3.1 J'ai décrit de manière détaillée l'articulation du projet avec les schémas structurants directement sur la fiche PAT
Fiche PAT - étape 18

Cochez la mention applicable

Oui

Non

P3.2 Les coordonnateurs des dispositifs mentionnés sont associés à la gouvernance et/ou aux groupes techniques du PAT

Cochez la mention applicable

Oui

Non

P3.3.1 Engagement à une cohérence des actions du PAT avec les programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayants traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable

Certaines D(R)AAF ou Réseaux de PAT peuvent proposer un recensement des programmes régionaux en lien avec l'agriculture et l'alimentation.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

P3.3.2 Compléments (si nécessaire)

Détail des moyens d'articulation du PAT avec les programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayants traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable.

Limité à 1 000 caractères.

Rappel du prérequis 4 : Coopération inter-PAT

Le PAT s'inscrit en bonne coopération avec les PAT supra, infra et/ou voisins.

Dans le cas spécifique des PAT départementaux, organisation de l'articulation des plans d'action et de la gouvernance avec et entre les PAT infra.

P4.1 Coopération inter-PAT

Détailler les éléments de coopération avec les PAT supra, infra et voisins

Dans le cas d'un PAT départemental, détailler les actions de coordination et de mise en réseau avec les PAT infra.

Limité à 5 000 caractères.

A compléter si nouveautés à signaler depuis la notification de reconnaissance de N2 en cours

P4.2 Dynamique réseaux PAT
Dans le cas d'un PAT communal (hors Outre-mer), justification détaillée de la non-pertinence d'une intégration au PAT intercommunal (EPCI, territoire de projet), s'il existe

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

Détail de l'intégration du PAT au sein des dynamiques de mise en réseau (réseau national, régional et départemental)

Dans le cas d'un PAT communal (hors Outre-mer), justification détaillée de la non-pertinence d'une intégration au PAT

intercommunal (EPCI, territoire de projet), s'il existe.

A compléter si nouveautés à signaler depuis la notification de reconnaissance de N2 en cours

Limité à 5 000 caractères.

P4.3 PAT communal

Limité à 5 000 caractères.

Dans le cas d'un PAT communal hors Outre-mer, présentation détaillée de la situation inter-PAT justifiant le choix d'une reconnaissance à l'échelle communale.

Rappel du prérequis 5 : indicateurs de suivi et d'objectif

Le projet doit assurer un suivi de ses actions et/ou de ses partenariats, en conformité avec les orientations de la SNANC - **a compléter en partie 4 de ce formulaire**

3.2. Critères

Critères

Détail du critère 1 : Diagnostic partagé

Diagnostic partagé portant sur les différentes dimensions du système alimentaire sur le territoire du projet :

- Données et analyses sur la production agricole, en lien avec les bassins de consommation et les capacités de transformation, logistique et distribution ;
- Données sociales (en particulier relatives à la précarité alimentaire), économiques ;
- Données relatives à l'environnement (y compris biodiversité et climat) et à la santé ;
- Recensement des acteurs du système alimentaire au sens large, leurs missions et leurs initiatives.

C1.1 Diagnostic mis à jour (le cas échéant) et accessible via la fiche PAT

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Rappel du critère 2 : Mise en œuvre d'actions opérationnelles

Actions opérationnelles et cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic et les objectifs du projet.

Dans le cas d'une évolution du plan de financement suite à la reconnaissance initiale de N2 (selon l'ancienne instruction ministérielle, le plan d'actions délibéré (ou en cours de délibération) doit être déposé en pièce justificative, en partie 5 de ce formulaire. Ce plan comprend le calendrier, la gouvernance et les moyens associés sur plusieurs axes et thématiques de la SNANC.

Une trame de plan d'actions peut être proposée par la D(R)AAF, en lien avec l'architecture de la fiche PAT du portail France PAT (france-pat.fr).

C2 Actions à renseigner sur la fiche PAT

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

Le porteur du PAT s'engage à mettre à jour les actions et leurs avancées dès la prochaine campagne de mise à jour puis à minima une fois par an, directement sur la fiche PAT.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Rappel du critère 3 : Pilotage, moyens financiers et animation pérennes et cohérents

Pilotage cohérent pour la bonne mise en œuvre des actions opérationnelles et partenariales du PAT. Le projet s'inscrit dans la durée, en mobilisant des moyens financiers et d'animation adéquats.

Dans le cas d'une évolution du plan de financement suite à la reconnaissance initiale de N2 (selon l'ancienne instruction ministérielle), le nouveau plan de financement (avec les délibérations afférentes) est à joindre en pièce justificative, en partie 5 du formulaire.

C3.1 Animation

Le PAT bénéficie d'au moins 1 équivalent temps plein pour l'animation et la coordination, a minima sur 5 ans (engagement sur l'honneur – intégrant un cofinancement par l'État le cas échéant).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

C3.2 Le cas échéant, détail de la ventilation de l'ETP sur plusieurs agents et cas particuliers

Préciser le nombre de personnes, leur(s) mission(s) et leur temps dédié pour l'animation et la coordination
Limité à 5 000 caractères

Rappel du critère 4 : Dispositif d'évaluation de l'impact du projet

Dispositif d'évaluation et de suivi permettant d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration continue.

C4.1 Méthode (ad hoc ou existante) d'évaluation mise en place

A renseigner sur la fiche PAT dès la prochaine campagne de mise à jour.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Détail du critère 1 : Diagnostic partagé

Diagnostic partagé portant sur les différentes dimensions du système alimentaire sur le territoire du projet :

- Données et analyses sur la production agricole, en lien avec les bassins de consommation et les capacités de transformation, logistique et distribution ;
- Données sociales (en particulier relatives à la précarité alimentaire), économiques ;
- Données relatives à l'environnement (y compris biodiversité et climat) et à la santé ;
- Recensement des acteurs du système alimentaire au sens large, leurs missions et leurs initiatives.

C1.1 Diagnostic mis à jour (le cas échéant) et accessible via la fiche PAT

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Rappel du critère 2 : Mise en œuvre d'actions opérationnelles

Actions opérationnelles et cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic et les objectifs du projet.

Dans le cas d'une évolution du plan de financement suite à la reconnaissance initiale de N2 (selon l'ancienne instruction ministérielle, le plan d'actions délibéré (ou en cours de délibération) doit être déposé en pièce justificative, en partie 5 de ce formulaire. Ce plan comprend le calendrier, la gouvernance et les moyens associés sur plusieurs axes et thématiques de la SNANC.

Une trame de plan d'actions peut être proposée par la D(R)AAF, en lien avec l'architecture de la fiche PAT du portail France PAT (france-pat.fr).

C2 Actions à renseigner sur la fiche PAT

Le porteur du PAT s'engage à mettre à jour les actions et leurs avancées dès la prochaine campagne de mise à jour puis à minima une fois par an, directement sur la fiche PAT.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Rappel du critère 3 : Pilotage, moyens financiers et animation pérennes et cohérents

Pilotage cohérent pour la bonne mise en œuvre des actions opérationnelles et partenariales du PAT. Le projet s'inscrit dans la durée, en mobilisant des moyens financiers et d'animation adéquats.

Dans le cas d'une évolution du plan de financement suite à la reconnaissance initiale de N2 (selon l'ancienne instruction ministérielle), le nouveau plan de financement (avec les délibérations afférentes) est à joindre en pièce justificative, en partie 5 du formulaire.

C3.1 Animation

Le PAT bénéficie d'au moins 1 équivalent temps plein pour l'animation et la coordination, a minima sur 5 ans (engagement sur l'honneur – intégrant un cofinancement par l'État le cas échéant).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

C3.2 Le cas échéant, détail de la ventilation de l'ETP sur plusieurs agents et cas particuliers

Préciser le nombre de personnes, leur(s) mission(s) et leur temps dédié pour l'animation et la coordination
Limité à 5 000 caractères

Rappel du critère 4 : Dispositif d'évaluation de l'impact du projet

Dispositif d'évaluation et de suivi permettant d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration continue.

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

C4.1 Méthode (ad hoc ou existante) d'évaluation mise en place

A renseigner sur la fiche PAT dès la prochaine campagne de mise à jour.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Détail du critère 1 : Diagnostic partagé

Diagnostic partagé portant sur les différentes dimensions du système alimentaire sur le territoire du projet :

- Données et analyses sur la production agricole, en lien avec les bassins de consommation et les capacités de transformation, logistique et distribution ;
- Données sociales (en particulier relatives à la précarité alimentaire), économiques ;
- Données relatives à l'environnement (y compris biodiversité et climat) et à la santé ;
- Recensement des acteurs du système alimentaire au sens large, leurs missions et leurs initiatives.

C1.1 Diagnostic mis à jour (le cas échéant) et accessible via la fiche PAT

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Rappel du critère 2 : Mise en œuvre d'actions opérationnelles

Actions opérationnelles et cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic et les objectifs du projet.

Dans le cas d'une évolution du plan de financement suite à la reconnaissance initiale de N2 (selon l'ancienne instruction ministérielle, le plan d'actions délibéré (ou en cours de délibération) doit être déposé en pièce justificative, en partie 5 de ce formulaire. Ce plan comprend le calendrier, la gouvernance et les moyens associés sur plusieurs axes et thématiques de la SNANC.

Une trame de plan d'actions peut être proposée par la D(R)AAF, en lien avec l'architecture de la fiche PAT du portail France PAT (france-pat.fr).

C2 Actions à renseigner sur la fiche PAT

Le porteur du PAT s'engage à mettre à jour les actions et leurs avancées dès la prochaine campagne de mise à jour puis à minima une fois par an, directement sur la fiche PAT.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Rappel du critère 3 : Pilotage, moyens financiers et animation pérennes et cohérents

Pilotage cohérent pour la bonne mise en œuvre des actions opérationnelles et partenariales du PAT. Le projet s'inscrit dans la durée, en mobilisant des moyens financiers et d'animation adéquats.

Dans le cas d'une évolution du plan de financement suite à la reconnaissance initiale de N2 (selon l'ancienne instruction ministérielle), le nouveau plan de financement (avec les délibérations afférentes) est à joindre en pièce justificative, en partie 5 du formulaire.

C3.1 Animation

Le PAT bénéficie d'au moins 1 équivalent temps plein pour l'animation et la coordination, a minima sur 5 ans (engagement sur l'honneur – intégrant un cofinancement par l'État le cas échéant).

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

C3.2 Le cas échéant, détail de la ventilation de l'ETP sur plusieurs agents et cas particuliers

Préciser le nombre de personnes, leur(s) mission(s) et leur temps dédié pour l'animation et la coordination
Limité à 5 000 caractères

Rappel du critère 4 : Dispositif d'évaluation de l'impact du projet

Dispositif d'évaluation et de suivi permettant d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration continue.

C4.1 Méthode (ad hoc ou existante) d'évaluation mise en place

A renseigner sur la fiche PAT dès la prochaine campagne de mise à jour.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

4. Indicateurs de suivi et d'objectifs par thématique

Indicateurs de suivi et d'objectifs par thématique - Précisions :

- Pour chaque nouvel indicateur choisi, par thématique, cliquer sur [+ ajouter un élément ...]
- Renseigner à minima un couple indicateur(s)-objectif(s), par famille.

Précisions :

- L'objectif doit être défini à 5 ans (par exemple, pour l'indicateur 1.3, l'objectif est le nombre de personnes concernées dans 5 ans à compter de la date de reconnaissance du PAT de niveau 2).
- Le t0 demandé correspond à la valeur au moment de la demande de mise à niveau et son renseignement est facultatif.

Indicateur(s) Justice sociale

Ajout d'un indicateur Justice sociale

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 1.1 Proportion d'associations de lutte contre la précarité alimentaire partenaires du PAT par rapport au nombre total d'associations de lutte contre la précarité alimentaire présentes sur le territoire du PAT
- 1.2 Proportion du territoire du PAT sur lequel est présente au moins une structure d'aide alimentaire
- 1.3 Nombre de personnes bénéficiant des actions du PAT sur la précarité alimentaire - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 1.4 Approvisionnements durables, de qualité et de proximité de l'aide alimentaire
- 1.5 Autre

1.1 - t0

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

1.1 - objectif

1.2 - t0

1.2 - objectif

1.3 - t0

1.3 - objectif

1.4 - t0

1.4 - objectif

1.x Autre - détail de l'indicateur

1.x Autre - t0

1.x Autre - objectif

Ajout d'un indicateur Justice sociale

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 1.1 Proportion d'associations de lutte contre la précarité alimentaire partenaires du PAT par rapport au nombre total d'associations de lutte contre la précarité alimentaire présentes sur le territoire du PAT
- 1.2 Proportion du territoire du PAT sur lequel est présente au moins une structure d'aide alimentaire
- 1.3 Nombre de personnes bénéficiant des actions du PAT sur la précarité alimentaire - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 1.4 Approvisionnements durables, de qualité et de proximité de l'aide alimentaire
- 1.5 Autre

1.1 - t0

1.1 - objectif

1.2 - t0

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

1.2 - objectif

1.3 - t0

1.3 - objectif

1.4 - t0

1.4 - objectif

1.x Autre - détail de l'indicateur

1.x Autre - t0

1.x Autre - objectif

Ajout d'un indicateur Justice sociale

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 1.1 Proportion d'associations de lutte contre la précarité alimentaire partenaires du PAT par rapport au nombre total d'associations de lutte contre la précarité alimentaire présentes sur le territoire du PAT
- 1.2 Proportion du territoire du PAT sur lequel est présente au moins une structure d'aide alimentaire
- 1.3 Nombre de personnes bénéficiant des actions du PAT sur la précarité alimentaire - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 1.4 Approvisionnements durables, de qualité et de proximité de l'aide alimentaire
- 1.5 Autre

1.1 - t0

1.1 - objectif

1.2 - t0

1.2 - objectif

1.3 - t0

1.3 - objectif

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

1.4 - t0

1.4 - objectif

1.x Autre - détail de l'indicateur

1.x Autre - t0

1.x Autre - objectif

Indicateur(s) Nutrition et Santé

Ajout d'un Indicateur Nutrition et Santé

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 2.1. Nombre d'actions menées par le(s) Contrat(s) Local(aux) de Santé (CLS) du territoire qui sont également inscrites dans le plan d'actions du PAT - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 2.2 Proportion de structures agissant en faveur de la nutrition – santé partenaires du PAT par rapport au nombre total de structures agissant en faveur de la nutrition – santé présentes sur le territoire
- 2.3 Nombre d'actions menées en commun avec les collectivités signataires des Chartes d'engagement du PNNS, les "Villes-santé OMS", les ateliers santé-ville, les dispositifs sport-santé - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 2.4 Nombre de personnes adultes sensibilisées sur les objectifs du PNNS - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 2.5 Autre

2.1 - t0

2.1 - objectif

2.1 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

2.2 - t0

2.2 - objectif

Nombre de structures présentes sur le territoire

2.3 - t0

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

2.3 - objectif

2.3 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

2.4 - t0

2.4 - objectif

2.x Autre - détail de l'indicateur

2.x Autre - t0

2.x Autre - objectif

Ajout d'un Indicateur Nutrition et Santé

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 2.1. Nombre d'actions menées par le(s) Contrat(s) Local(aux) de Santé (CLS) du territoire qui sont également inscrites dans le plan d'actions du PAT - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 2.2 Proportion de structures agissant en faveur de la nutrition – santé partenaires du PAT par rapport au nombre total de structures agissant en faveur de la nutrition – santé présentes sur le territoire
- 2.3 Nombre d'actions menées en commun avec les collectivités signataires des Chartes d'engagement du PNNS, les "Villes-santé OMS", les ateliers santé-ville, les dispositifs sport-santé - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 2.4 Nombre de personnes adultes sensibilisées sur les objectifs du PNNS - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 2.5 Autre

2.1 - t0

2.1 - objectif

2.1 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

2.2 - t0

2.2 - objectif

Nombre de structures présentes sur le territoire

2.3 - t0

2.3 - objectif

2.3 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

2.4 - t0

2.4 - objectif

2.x Autre - détail de l'indicateur

2.x Autre - t0

2.x Autre - objectif

Ajout d'un Indicateur Nutrition et Santé

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 2.1. Nombre d'actions menées par le(s) Contrat(s) Local(aux) de Santé (CLS) du territoire qui sont également inscrites dans le plan d'actions du PAT - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 2.2 Proportion de structures agissant en faveur de la nutrition – santé partenaires du PAT par rapport au nombre total de structures agissant en faveur de la nutrition – santé présentes sur le territoire
- 2.3 Nombre d'actions menées en commun avec les collectivités signataires des Chartes d'engagement du PNNS, les "Villes-santé OMS", les ateliers santé-ville, les dispositifs sport-santé - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 2.4 Nombre de personnes adultes sensibilisées sur les objectifs du PNNS - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 2.5 Autre

2.1 - t0

2.1 - objectif

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

2.1 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

2.2 - t0

2.2 - objectif

Nombre de structures présentes sur le territoire

2.3 - t0

2.3 - objectif

2.3 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

2.4 - t0

2.4 - objectif

2.x Autre - détail de l'indicateur

2.x Autre - t0

2.x Autre - objectif

Indicateur(s) Environnement

Ajout d'un Indicateur Préservation des ressources : lutte contre le gaspillage alimentaire

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 3.1 Nombre de personnes sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- 3.2 Proportion d'établissements de restauration collective ayant mis en place un diagnostic et un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire par rapport au nombre total de restaurants collectifs présentes sur le territoire du PAT (ou sur un périmètre précis et pertinent à préciser)
- 3.3 Proportion d'exploitations agricoles ayant mis en œuvre des actions pérennes liées à la distribution ou la

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

3.4 Autre

3.1 - t0

3.1 - objectif

3.2 - t0

3.2 - objectif

3.3 - t0

3.3 - objectif

3.x Autre - détail de l'indicateur

3.x Autre - t0

3.x Autre - objectif

Ajout d'un indicateur Préservation des ressources, de la biodiversité, atténuation et adaptation au changement climatique

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 4.1 Nombre de professionnels sensibilisés à l'adaptation au changement climatique
- 4.2 Nombre de professionnels sensibilisés aux enjeux d'atténuation du changement climat, de biodiversité et/ou de préservation des ressources
- 4.3 Nombre de structures partenaires du PAT dans le domaine de la préservation de la biodiversité
- 4.4 Nombre d'actions menées pour la protection de la ressource en eau et sa qualité
- 4.5 Concentration en nitrates des eaux des communes sur le territoire du PAT
- 4.6 Autre

4.1 - t0

4.1 - objectif

4.2 - t0

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

4.2 - objectif

4.3 - t0

4.3 - objectif

4.4 - t0

4.4 - objectif

4.5 - t0

4.5 - objectif

4.x Autre - détail de l'indicateur

4.x Autre - t0

4.x Autre - objectif

Ajout d'un Indicateur Préservation des ressources : lutte contre le gaspillage alimentaire

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 3.1 Nombre de personnes sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- 3.2 Proportion d'établissements de restauration collective ayant mis en place un diagnostic et un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire par rapport au nombre total de restaurants collectives présentes sur le territoire du PAT (ou sur un périmètre précis et pertinent à préciser)
- 3.3 Proportion d'exploitations agricoles ayant mis en œuvre des actions pérennes liées à la distribution ou la transformation de denrées hors standards ou en surplus parmi les exploitations sensibilisées
- 3.4 Autre

3.1 - t0

3.1 - objectif

3.2 - t0

3.2 - objectif

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

3.3 - t0

3.3 - objectif

3.x Autre - détail de l'indicateur

3.x Autre - t0

3.x Autre - objectif

Ajout d'un indicateur Préservation des ressources, de la biodiversité, atténuation et adaptation au changement climatique

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 4.1 Nombre de professionnels sensibilisés à l'adaptation au changement climatique
- 4.2 Nombre de professionnels sensibilisés aux enjeux d'atténuation du changement climat, de biodiversité et/ou de préservation des ressources
- 4.3 Nombre de structures partenaires du PAT dans le domaine de la préservation de la biodiversité
- 4.4 Nombre d'actions menées pour la protection de la ressource en eau et sa qualité
- 4.5 Concentration en nitrates des eaux des communes sur le territoire du PAT
- 4.6 Autre

4.1 - t0

4.1 - objectif

4.2 - t0

4.2 - objectif

4.3 - t0

4.3 - objectif

4.4 - t0

4.4 - objectif

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

4.5 - t0

4.5 - objectif

4.x Autre - détail de l'indicateur

4.x Autre - t0

4.x Autre - objectif

Ajout d'un Indicateur Préservation des ressources : lutte contre le gaspillage alimentaire

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 3.1 Nombre de personnes sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- 3.2 Proportion d'établissements de restauration collective ayant mis en place un diagnostic et un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire par rapport au nombre total de restaurants collectives présentes sur le territoire du PAT (ou sur un périmètre précis et pertinent à préciser)
- 3.3 Proportion d'exploitations agricoles ayant mis en œuvre des actions pérennes liées à la distribution ou la transformation de denrées hors standards ou en surplus parmi les exploitations sensibilisées
- 3.4 Autre

3.1 - t0

3.1 - objectif

3.2 - t0

3.2 - objectif

3.3 - t0

3.3 - objectif

3.x Autre - détail de l'indicateur

3.x Autre - t0

3.x Autre - objectif

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

Ajout d'un indicateur Préservation des ressources, de la biodiversité, atténuation et adaptation au changement climatique

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 4.1 Nombre de professionnels sensibilisés à l'adaptation au changement climatique
- 4.2 Nombre de professionnels sensibilisés aux enjeux d'atténuation du changement climat, de biodiversité et/ou de préservation des ressources
- 4.3 Nombre de structures partenaires du PAT dans le domaine de la préservation de la biodiversité
- 4.4 Nombre d'actions menées pour la protection de la ressource en eau et sa qualité
- 4.5 Concentration en nitrates des eaux des communes sur le territoire du PAT
- 4.6 Autre

4.1 - t0

4.1 - objectif

4.2 - t0

4.2 - objectif

4.3 - t0

4.3 - objectif

4.4 - t0

4.4 - objectif

4.5 - t0

4.5 - objectif

4.x Autre - détail de l'indicateur

4.x Autre - t0

4.x Autre - objectif

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

Indicateur(s) Economie alimentaire

Ajout d'un indicateur Production

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 5.1 Proportion d'exploitants agricoles engagés dans une démarche de production durable et/ou de qualité (SIQO dont Bio...), parmi ceux ayant été sensibilisés sur le sujet
- 5.2 Nombre d'installations agricoles sur le territoire sur la durée du PAT
- 5.3 Nombre de partenariats formalisés avec des structures de développement agricole qui œuvrent pour l'installation des exploitants agricoles
- 5.4 Nombre de partenariats formalisés avec le(s) établissements d'enseignement agricole et/ou alimentaires (y compris hôteliers) du territoire
- 5.5 Proportion de surface agricole utilisée (SAU) cultivée en bio du territoire
- 5.6 Proportion de surface agricole utilisée (SAU) cultivée en légumineuses du territoire
- 5.7 Autre

5.1 - t0

5.1 - objectif

5.2 - t0

5.2 - objectif

5.3 - t0

5.3 - objectif

5.4 - t0

5.4 - objectif

5.5 - t0

5.5 - objectif

5.6 - t0

5.6 - objectif

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

5.x Autre - détail de l'indicateur

5.x Autre - t0

5.x Autre - objectif

Ajout d'un indicateur Transformation - distribution

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 6.1 Nombre de structures de distribution de produits durables et de qualité créées ou maintenues sur la durée du PAT
- 6.2 Nombre d'outils de transformation de produits durables et de qualité créés ou maintenus sur la durée du PAT
- 6.3 Nombre de partenariats engagés avec des structures de distribution, restauration commerciale, transformation, logistique et/ou CMA, CCI
- 6.4 Efficacité des PAT à développer les circuits de proximité
- 6.5 Autre

6.1 - t0

6.1 - objectif

6.2 - t0

6.2 - objectif

6.3 - t0

6.3 - objectif

6.4 - t0

6.4 - objectif

6.x Autre - détail de l'indicateur

6.x Autre - t0

| |
|--|
| |
|--|

Ajout d'un indicateur Emploi

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 7.1 Nombre d'emplois créés ou maintenus dans le cadre de projets en lien avec le PAT
- 7.2 Nombre de personnes sensibilisées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans les métiers de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire
- 7.3 Nombre de personnes sensibilisées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans le secteur de l'ESS
- 7.4 Nombre d'emplois créés ou maintenus dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- 7.5 Autre

7.1 - t0

| |
|--|
| |
|--|

7.1 - objectif

| |
|--|
| |
|--|

7.2 - t0

| |
|--|
| |
|--|

7.2 - objectif

| |
|--|
| |
|--|

7.3 - t0

| |
|--|
| |
|--|

7.3 - objectif

| |
|--|
| |
|--|

7.4 - t0

| |
|--|
| |
|--|

7.4 - objectif

| |
|--|
| |
|--|

7.x Autre - détail de l'indicateur

| |
|--|
| |
|--|

7.x Autre - t0

| |
|--|
| |
|--|

7.x Autre - objectif

| |
|--|
| |
|--|

Ajout d'un indicateur Production

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 5.1 Proportion d'exploitants agricoles engagés dans une démarche de production durable et/ou de qualité (SIQO dont Bio...), parmi ceux ayant été sensibilisés sur le sujet

| |
|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> |
|--------------------------|

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

- 5.3 Nombre de partenariats formalisés avec des structures de développement agricole qui œuvrent pour l'installation des exploitants agricoles
- 5.4 Nombre de partenariats formalisés avec le(s) établissements d'enseignement agricole et/ou alimentaires (y compris hôteliers) du territoire
- 5.5 Proportion de surface agricole utilisée (SAU) cultivée en bio du territoire
- 5.6 Proportion de surface agricole utilisée (SAU) cultivée en légumineuses du territoire
- 5.7 Autre

5.1 - t0

5.1 - objectif

5.2 - t0

5.2 - objectif

5.3 - t0

5.3 - objectif

5.4 - t0

5.4 - objectif

5.5 - t0

5.5 - objectif

5.6 - t0

5.6 - objectif

5.x Autre - détail de l'indicateur

5.x Autre - t0

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

5.x Autre - objectif

Ajout d'un indicateur Transformation - distribution

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 6.1 Nombre de structures de distribution de produits durables et de qualité créées ou maintenues sur la durée du PAT
- 6.2 Nombre d'outils de transformation de produits durables et de qualité créés ou maintenus sur la durée du PAT
- 6.3 Nombre de partenariats engagés avec des structures de distribution, restauration commerciale, transformation, logistique et/ou CMA, CCI
- 6.4 Efficacité des PAT à développer les circuits de proximité
- 6.5 Autre

6.1 - t0

6.1 - objectif

6.2 - t0

6.2 - objectif

6.3 - t0

6.3 - objectif

6.4 - t0

6.4 - objectif

6.x Autre - détail de l'indicateur

6.x Autre - t0

6.x Autre - objectif

Ajout d'un indicateur Emploi

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 7.1 Nombre d'emplois créés ou maintenus dans le cadre de projets en lien avec le PAT

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

- 7.3 Nombre de personnes sensibilisées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans le secteur de l'ESS
- 7.4 Nombre d'emplois créés ou maintenus dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- 7.5 Autre

7.1 - t0

7.1 - objectif

7.2 - t0

7.2 - objectif

7.3 - t0

7.3 - objectif

7.4 - t0

7.4 - objectif

7.x Autre - détail de l'indicateur

7.x Autre - t0

7.x Autre - objectif

Ajout d'un indicateur Production

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 5.1 Proportion d'exploitants agricoles engagés dans une démarche de production durable et/ou de qualité (SIQO dont Bio...), parmi ceux ayant été sensibilisés sur le sujet
- 5.2 Nombre d'installations agricoles sur le territoire sur la durée du PAT
- 5.3 Nombre de partenariats formalisés avec des structures de développement agricole qui œuvrent pour l'installation des exploitants agricoles
- 5.4 Nombre de partenariats formalisés avec le(s) établissements d'enseignement agricole et/ou alimentaires (y compris hôteliers) du territoire
- 5.5 Proportion de surface agricole utilisée (SAU) cultivée en bio du territoire
-

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

5.7 Autre

5.1 - t0

5.1 - objectif

5.2 - t0

5.2 - objectif

5.3 - t0

5.3 - objectif

5.4 - t0

5.4 - objectif

5.5 - t0

5.5 - objectif

5.6 - t0

5.6 - objectif

5.x Autre - détail de l'indicateur

5.x Autre - t0

5.x Autre - objectif

Ajout d'un indicateur Transformation - distribution

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

6.1 Nombre de structures de distribution de produits durables et de qualité créées ou maintenues sur la durée du PAT

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

- 6.2 Nombre d'outils de transformation de produits durables et de qualité créés ou maintenus sur la durée du PAT
- 6.3 Nombre de partenariats engagés avec des structures de distribution, restauration commerciale, transformation, logistique et/ou CMA, CCI
- 6.4 Efficacité des PAT à développer les circuits de proximité
- 6.5 Autre

6.1 - t0

6.1 - objectif

6.2 - t0

6.2 - objectif

6.3 - t0

6.3 - objectif

6.4 - t0

6.4 - objectif

6.x Autre - détail de l'indicateur

6.x Autre - t0

6.x Autre - objectif

Ajout d'un indicateur Emploi

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 7.1 Nombre d'emplois créés ou maintenus dans le cadre de projets en lien avec le PAT
- 7.2 Nombre de personnes sensibilisées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans les métiers de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire
- 7.3 Nombre de personnes sensibilisées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans le secteur de l'ESS
- 7.4 Nombre d'emplois créés ou maintenus dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- 7.5 Autre

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

7.1 - t0

7.1 - objectif

7.2 - t0

7.2 - objectif

7.3 - t0

7.3 - objectif

7.4 - t0

7.4 - objectif

7.x Autre - détail de l'indicateur

7.x Autre - t0

7.x Autre - objectif

Indicateur(s) Restauration collective

Ajout d'un indicateur Restauration collective

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 8.0.1 Proportion de restaurants collectifs ayant réalisés leur déclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs sous la compétence des partenaires du PAT
- 8.0.2 Taux d'approvisionnement dans les restaurants collectifs sous la compétence des partenaires du PAT : en produits durables et de qualité ; en produits bio ; en viande et poisson durables et de qualité.
- 8.1.1 Proportion de restaurants collectifs ayant réalisés leur déclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs du territoire du PAT
- 8.1.2 Taux d'approvisionnement sur l'ensemble des achats des restaurants collectifs du territoire du PAT : en produits durables et de qualité ; en produits bio ; en viande et poisson durables et de qualité.
- 8.2 Nombre de personnels de restauration collective formés en lien avec les objectifs de la loi EGALIM
- 8.3 Nombre de producteurs formés ou sensibilisés pour approvisionner la restauration collective du territoire (directement et/ou par la mise en relation avec des distributeurs)
- 8.4 Autre

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

8.0.1 - t0

8.0.1 - objectif

8.0.2 - t0

8.0.2 - objectif

8.1.1 - t0

8.1.1 - objectif

8.1.2 - t0

8.1.2 - objectif

8.2 - t0

8.2 - objectif

8.3 - t0

8.3 - objectif

8.x Autre - détail de l'indicateur

8.x Autre - t0

8.x Autre - objectif

Ajout d'un indicateur Restauration collective

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 8.0.1 Proportion de restaurants collectifs ayant réalisés leur déclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs sous la compétence des partenaires du PAT
- 8.0.2 Taux d'approvisionnement dans les restaurants collectifs sous la compétence des partenaires du PAT : en produits durables et de qualité ; en produits bio ; en viande et poisson durables et de qualité.

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

- 8.1.1 Proportion de restaurants collectifs ayant réalisés leur télédéclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs du territoire du PAT
- 8.1.2 Taux d'approvisionnement sur l'ensemble des achats des restaurants collectifs du territoire du PAT : en produits durables et de qualité ; en produits bio ; en viande et poisson durables et de qualité.
- 8.2 Nombre de personnels de restauration collective formés en lien avec les objectifs de la loi EGALIM
- 8.3 Nombre de producteurs formés ou sensibilisés pour approvisionner la restauration collective du territoire (directement et/ou par la mise en relation avec des distributeurs)
- 8.4 Autre

8.0.1 - t0

8.0.1 - objectif

8.0.2 - t0

8.0.2 - objectif

8.1.1 - t0

8.1.1 - objectif

8.1.2 - t0

8.1.2 - objectif

8.2 - t0

8.2 - objectif

8.3 - t0

8.3 - objectif

8.x Autre - détail de l'indicateur

8.x Autre - t0

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

8.x Autre - objectif

Ajout d'un indicateur Restauration collective

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 8.0.1 Proportion de restaurants collectifs ayant réalisés leur télédéclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs sous la compétence des partenaires du PAT
- 8.0.2 Taux d'approvisionnement dans les restaurants collectifs sous la compétence des partenaires du PAT : en produits durables et de qualité ; en produits bio ; en viande et poisson durables et de qualité.
- 8.1.1 Proportion de restaurants collectifs ayant réalisés leur télédéclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs du territoire du PAT
- 8.1.2 Taux d'approvisionnement sur l'ensemble des achats des restaurants collectifs du territoire du PAT : en produits durables et de qualité ; en produits bio ; en viande et poisson durables et de qualité.
- 8.2 Nombre de personnels de restauration collective formés en lien avec les objectifs de la loi EGALIM
- 8.3 Nombre de producteurs formés ou sensibilisés pour approvisionner la restauration collective du territoire (directement et/ou par la mise en relation avec des distributeurs)
- 8.4 Autre

8.0.1 - t0

8.0.1 - objectif

8.0.2 - t0

8.0.2 - objectif

8.1.1 - t0

8.1.1 - objectif

8.1.2 - t0

8.1.2 - objectif

8.2 - t0

8.2 - objectif

8.3 - t0

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

8.3 - objectif

8.x Autre - détail de l'indicateur

8.x Autre - t0

8.x Autre - objectif

Indicateur(s) Education à l'alimentation

Ajout d'un indicateur Education à l'alimentation

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 9.1 Nombre de partenariats avec des structures d'éducation à l'alimentation et au goût
- 9.2 Nombre d'actions menées en communs avec les Projets Educatifs de Territoire (PEDT)
- 9.3 Nombre d'enfants scolarisés ayant bénéficié d'actions d'éducation à l'alimentation et au goût - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 9.4 Nombre de personnes sensibilisées par les actions du PAT en matière d'accompagnement / d'éducation à l'alimentation - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 9.5 Proportion de personnes sensibilisées déclarant avoir fait évoluer leur comportement alimentaire
- 9.6 Autre

9.1 – t0

9.1 – objectif

9.2 – t0

9.2 – objectif

9.3 – t0

9.3 – objectif

9.3 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

9.4 – t0

9.4 – objectif

9.4 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

9.5 – t0

9.5 – objectif

9.x Autre - détail de l'indicateur

9.x Autre – t0

9.x Autre – objectif

Ajout d'un indicateur Education à l'alimentation

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 9.1 Nombre de partenariats avec des structures d'éducation à l'alimentation et au goût
- 9.2 Nombre d'actions menées en communs avec les Projets Educatifs de Territoire (PEDT)
- 9.3 Nombre d'enfants scolarisés ayant bénéficié d'actions d'éducation à l'alimentation et au goût - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 9.4 Nombre de personnes sensibilisées par les actions du PAT en matière d'accompagnement / d'éducation à l'alimentation - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 9.5 Proportion de personnes sensibilisées déclarant avoir fait évoluer leur comportement alimentaire
- 9.6 Autre

9.1 – t0

9.1 – objectif

9.2 – t0

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

9.2 – objectif

9.3 – t0

9.3 – objectif

9.3 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

9.4 – t0

9.4 – objectif

9.4 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

9.5 – t0

9.5 – objectif

9.x Autre - détail de l'indicateur

9.x Autre – t0

9.x Autre – objectif

Ajout d'un indicateur Education à l'alimentation

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 9.1 Nombre de partenariats avec des structures d'éducation à l'alimentation et au goût
- 9.2 Nombre d'actions menées en communs avec les Projets Educatifs de Territoire (PEDT)
- 9.3 Nombre d'enfants scolarisés ayant bénéficié d'actions d'éducation à l'alimentation et au goût - préciser le ou les type(s) d'action(s)
-

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

9.5 Proportion de personnes sensibilisées déclarant avoir fait évoluer leur comportement alimentaire

9.6 Autre

9.1 – t0

9.1 – objectif

9.2 – t0

9.2 – objectif

9.3 – t0

9.3 – objectif

9.3 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

9.4 – t0

9.4 – objectif

9.4 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

9.5 – t0

9.5 – objectif

9.x Autre - détail de l'indicateur

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

9.x Autre – t0

9.x Autre – objectif

Indicateur(s) Foncier agricole et urbanisme

Ajout d'un indicateur et urbanisme

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 10.1 Nombre d'actions portées par le PAT et formalisées dans les documents d'urbanisme - PLU(i) et SCoT et/ou dispositifs de protection du foncier (ZAP, PAEN, dispositifs locaux)
- 10.2 Nombre de partenariats formalisés avec des structures agissant pour le maintien / reconquête du foncier agricole
- 10.3 Part de surface agricole utilisée (SAU) du territoire
- 10.4 Nouvelles surfaces d'espaces nourriciers
- 10.5 Autre

10.1 – t0

10.1 – objectif

10.2 – t0

10.2 – objectif

10.3 – t0

10.3 – objectif

10.4 – t0

10.4 – objectif

10.x Autre - détail de l'indicateur

10.x Autre – t0

10.x Autre – objectif

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

Ajout d'un indicateur et urbanisme

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 10.1 Nombre d'actions portées par le PAT et formalisées dans les documents d'urbanisme - PLU(i) et SCoT et/ou dispositifs de protection du foncier (ZAP, PAEN, dispositifs locaux)
- 10.2 Nombre de partenariats formalisés avec des structures agissant pour le maintien / reconquête du foncier agricole
- 10.3 Part de surface agricole utilisée (SAU) du territoire
- 10.4 Nouvelles surfaces d'espaces nourriciers
- 10.5 Autre

10.1 – t0

10.1 – objectif

10.2 – t0

10.2 – objectif

10.3 – t0

10.3 – objectif

10.4 – t0

10.4 – objectif

10.x Autre - détail de l'indicateur

10.x Autre – t0

10.x Autre – objectif

Ajout d'un indicateur et urbanisme

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 10.1 Nombre d'actions portées par le PAT et formalisées dans les documents d'urbanisme - PLU(i) et SCoT et/ou dispositifs de protection du foncier (ZAP, PAEN, dispositifs locaux)
- 10.2 Nombre de partenariats formalisés avec des structures agissant pour le maintien / reconquête du foncier agricole
-

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

10.4 Nouvelles surfaces d'espaces nourriciers

10.5 Autre

10.1 – t0

10.1 – objectif

10.2 – t0

10.2 – objectif

10.3 – t0

10.3 – objectif

10.4 – t0

10.4 – objectif

10.x Autre - détail de l'indicateur

10.x Autre – t0

10.x Autre – objectif

5. Pièces justificatives (facultatives)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces facultatives complémentaires

Vous pouvez ajouter des pièces justificatives, si nécessaire, dont des pièces qui auraient été mises à jour suite à la précédente notification de reconnaissance de niveau 2 :

- Synthèse/présentation du diagnostic (docx, pdf ou ppt) – cf. critère 1 ;
- Bilan synthétique des phases antérieures ;
- Justification de l'engagement des partenaires (cf. prérequis 2) ;
- Plan d'action délibéré (ou en cours de délibération) ;
- Plan de financement (cf. critère 3) ;
- Lettre(s) de demande de reconnaissance ;
- Lettre(s) de soutien du projet, éléments complémentaires de description du projet (article, visuels, plaquette), etc.

6. Acte de candidature et engagements

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

En validant ce formulaire en ligne, j'atteste sur l'honneur :

Avoir le pouvoir de représenter le candidat à une demande de mise à niveau PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL de niveau 2 - 2024

Cochez la mention applicable

Oui

Non

L'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Le respect de l'ensemble des conditions prévues dans le règlement d'usage de la Marque. En tant que porteur de projet, je suis garant du respect de ces conditions dans le cadre des actions et services portés par le projet alimentaire territorial.

Pour rappel, le règlement d'usage est téléchargeable via ce lien : <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/125566>

La reconnaissance du projet ouvre droit à l'utilisation de la marque collective « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le Ministère de l'Agriculture » (désignée ci-après comme « Marque »), déposée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire à l'INPI le 28 février 2017, sous le numéro 174341633 et régie par un règlement d'usage.

Tout organisme public ou privé engagé dans un projet alimentaire territorial (PAT) au sens des articles L.1-III et L.111-2-2 du code rural et de la pêche maritime et ayant bénéficié d'une reconnaissance par le ministère en charge de l'agriculture est autorisé à utiliser la Marque sous réserve du respect du règlement d'usage, associé à la procédure de reconnaissance sur démarches-simplifiées.

L'autorisation d'utilisation de la Marque est limitée à la durée de la reconnaissance du projet par le Ministère chargé de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Cette durée est de trois ans pour le niveau 1 et de cinq ans pour le niveau 2 à compter de la date de notification. Elle est reconductible selon les modalités fixées par le règlement d'usage de la Marque.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

INFORMATION EN CAS DE BLOCAGE

Plusieurs situations peuvent bloquer le dépôt effectif du dossier : regarder si un bandeau rouge se trouve tout en haut du formulaire, les informations de blocage vous sont alors indiquées.

Il peut s'agir d'un blocage :

- En cas de données obligatoires (le champ est marqué d'une étoile rouge *) NON RENSEIGNÉES ==> vérifier tous les champs marqués d'une * et les zones d'alerte qui apparaissent en rouge ;
- En cas de pièce justificative non jointe ==> vérifier les champs avec pièce justificative obligatoire ;
- En cas d'information erronée, comme le code postal, l'adresse mail, le nom de la commune etc. modifier ou simplifier l'information car le formulaire est lié à la base de géolocalisation ;
- En cas de non validation des informations obligatoires en fin de dossier (cases à cocher) : vérifier de bien cocher ces cases.

Confidentialité

L'ensemble des données recueillies dans le présent questionnaire sont confidentielles. Elles sont strictement destinées à la seule utilisation du Ministère de l'Agriculture et de la

MISE A NIVEAU Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)
Souveraineté alimentaire, de l'Agence de la Transition Ecologique, du Ministère de la Santé et de la Prévention et du Ministère des Solidarités et des Familles.

Le représentant du responsable du traitement est le Bureau de la politique de l'alimentation (BPAL) de la direction générale de l'alimentation (DGAL) du Ministère de l'agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA).

Le délégué à la protection des données du MASA est joignable à l'adresse électronique : dpo@agriculture.gouv.fr